

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2021

Compte-rendu



## 1 Débat d'Orientation Budgétaire

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Rapport ci-joint.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

## 2 Demande de subvention auprès de la Région Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure – Parcours Canoë-Kayak

Le projet de parcours de canoë-Kayak prévoit d'intégrer deux aménagements nautiques (seuil en V et 2 épis) pour maintenir l'usage éducatif, de loisirs et développer la pratique en eau vive par l'enrochement (création de chicanes).

Cet équipement réalisé en milieu naturel pourra accueillir des manifestations et compétitions de niveau national et international.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'obtention de la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure et du Conseil Régional Normandie.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

## 3 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure pour la réalisation d'un album de bande dessinée

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'obtention de la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure, pour la réalisation d'un album de bande dessinée.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

## 4 Versement d'une subvention à l'Association VAROU Editions et Evènementiel – pour sa participation au 2<sup>ème</sup> Festival de la B.D

Il s'agit de verser une subvention de 2000 € à l'Association VAROU pour permettre l'organisation du deuxième Festival de la bande dessinée de Brionne.

Cette manifestation regroupera plus d'une vingtaine d'auteurs et d'illustrateurs de bande dessinée en lien avec la thématique « Les 12 travaux d'Hercule ».

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

## 5 Convention avec le S.A.E.P. de la Vallée de la Risle pour la réalisation d'un ouvrage commun

La présente convention a pour objet de définir les conditions de versement au SAEP Vallée de la Risle du financement de 3 poteaux de défense incendie implantés sur la RD 46 dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'adduction en eau potable.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention établie à cet effet, pour la réalisation d'un ouvrage commun.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**6 Convention avec la Société HOWA TRAMICO – Utilisation des aménagements de sécurité – RD 46**

La commune de Brionne a procédé à la réalisation d'aménagements de sécurité sur la RD 46 aux abords de la société HOWA TRAMICO. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les modifications s'y afférentes.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**7 Convention d'adhésion Petites Ville de Demain (P.V.D.)**

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Petites villes de demain » lancé par le Ministère de la cohésion des territoires, porté par la nouvelle Agence nationale de cohésion des territoires à l'automne 2020, la commune de Brionne a été retenue aux côtés de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et de quatre autres centralités du territoire.

Ce dispositif accompagne les communes de centre-bourg de moins de 20 000 habitants à travers différentes thématiques (attractivité commerciale, habitat, requalification des friches industrielles, transition énergétique, culture, sport et loisirs...) et ce durant 6 ans. Au total, à l'échelle nationale, 1000 territoires ont été retenus et cet engagement doit être formalisé dans une convention d'adhésion.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les modifications s'y afférentes.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**8 Demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**

Vu l'éligibilité des travaux de sécurisation des établissements scolaires au titre du FIPD, la commune peut être subventionnée pour réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation volumétrique des bâtiments de l'école Louis Pergaud, de la maternelle Georges Brassens (alarme spécifique, comme préconisé dans le cadre du PPMS de l'école) et de la mairie.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'obtention de la subvention au titre du FIPD.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**